

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013  
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30  
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François  
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20  
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude  
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15  
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime  
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Gironde Initiative - Programme d'actions 2013 - Subvention de la  
Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, et/ou en difficulté, figure l'association Gironde Initiative.

Cette association créée en 2000 est conçue comme une plate forme d'initiative locale qui a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et le soutien à l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activité.

Ainsi, l'association Gironde Initiative est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat initié entre Gironde Initiative et la Communauté Urbaine depuis 2003, participe à un effet levier en faveur de la création d'entreprises. En effet, cette association contribue, avec d'autres, au maillage entrepreneurial du territoire et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs d'entreprises, par :

- le financement social,
- l'action en cofinancement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Depuis sa création, Gironde Initiative a mobilisé un total de 707 prêts d'honneur pour un montant de 4 463 119 € T.T.C. Elle a permis la création ou la reprise d'activités de petites ou très petites entreprises sur la Gironde, représentant plus de 1000 emplois. Le montant du prêt d'honneur moyen est de 6 653 €, représentant 15% du financement des entreprises aidées.

Pour l'année 2012, l'action de Gironde Initiative sur le territoire de la Communauté Urbaine s'est traduite de la façon suivante:

- Prêts d'honneur :

52 porteurs de projets ont été accompagnés et 29 prêts d'honneur attribués (dont 17 à des femmes) représentant un montant de 259 600 € (soit en moyenne 9 271 € par entreprise). Il en est résulté 12 créations ex nihilo et 17 reprises d'entreprises.

2 231 506 € de prêts bancaires ont été mobilisés avec un effet levier sur les financements bancaires. Le plan de financement moyen est ainsi de 79 697 € pour un nombre d'emplois créés ou maintenus de 51 au total.

- Attribution de prêts à taux zéro NACRE :

54 porteurs de projets ont été accueillis et 46 prêts à taux zéro accordés pour un montant de 250 700 €.

Toutes les entreprises bénéficient d'un parrainage et l'association organise des sessions de formations thématiques à leur attention (lire et comprendre les documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc.....).

Compte tenu de l'évolution du nombre de créations/reprises d'entreprises, et devant l'accroissement du nombre de demandes reçues, Gironde Initiative a renforcé en 2012 ses actions en faveur, d'une part, de la reprise d'entreprise en lien avec le dispositif Aquitaine Transmission mis en place par le Conseil régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, et les Chambres consulaires qui permet des prêts d'honneur pouvant aller jusqu'à 15 000 € T.T.C, et, d'autre part, en faveur de l'accompagnement des sites en mutation économique.

Par ailleurs, l'association a mis en œuvre depuis 2011, un partenariat avec quatre associations de chefs d'entreprises et de cadres retraités afin de renforcer le suivi après la création d'entreprise, et augmenter les chances de réussite des projets (ADARCG33, AGIR ABCD, ECTI, EGEE).

Pour l'année 2013, les objectifs de Gironde initiative seront similaires à ceux de 2012 dans un contexte économique difficile.

Elle sollicite pour cela le renouvellement du soutien de la Communauté Urbaine d'un montant de 10 000 € accordés depuis l'année 2003, pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 236 570 € répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Fournitures	1 500	Vente de prestations	70 000
Locations	19 600	CRA	16 000
Documentation	3 662	CG33	66 000
Salaires	188 288	CUB	10 000
Frais divers	23 520	Etablissements bancaires	17 500
		Fonds Européens	30 000
		Consulats	16 748
		Cotisations	4 000
		Autres	2 322
		Produits financiers	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>236 570</b>	<b>TOTAL</b>	<b>236 570</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que le programme d'actions de l'association Gironde Initiative pour l'année 2013 participe au développement du bassin d'emplois et du tissu des PME de l'agglomération bordelaise,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est attribué une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association Gironde Initiative pour le financement de son programme d'actions au titre de l'année 2013.

**Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3 :** le règlement de la subvention précitée sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. MAURRAS ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 4 AVRIL 2013

M. NICOLAS FLORIAN